

Dossier n° : P/2024/30



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Jonathan Curreri-Regenvetter demeurant rue Adolphe Renouprez 17 à 4820 Dison.

Le terrain concerné est situé rue Adolphe Renouprez 17 à 4820 Dison et cadastré Dison (1) section B n° 168 H 3.

Le projet consiste en "la construction d'une annexe en façades avant et latérale gauche d'une maison d'habitation et la régularisation d'escaliers extérieurs, de deux terrasses, de la modification sensible du terrain naturel et de la rehausse de la volumétrie du bâtiment" et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation « Au Bois des Ayes » (construction d'un troisième volume secondaire, construction d'une annexe de plus de 1/3 de la façade du volume principal, conception en toiture plate, volume sur deux niveaux présentant un niveau d'acrotère supérieur à 3,00 mètres par rapport au niveau de référence, emploi d'une brique noire, modification sensible du relief du sol à moins de 2 mètres des limites de propriété, construction de murs de soutènement et d'un escalier en dehors de la zone capable de construction, terrasse à moins de 3,00 mètres de la limite de propriété, baie à dominante horizontale, surface de parcage excède 1/4 de la zone de recul, extension légèrement en dehors de la zone capable de construction).

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/04/2024 au 23/04/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be